

Montréal, le mardi 18 mars 2014

envoi par courriel seulement

Madame Pauline Marois
Parti québécois
1200, avenue Papineau, bureau 150
Montréal (Québec) H2K 4R5
C : pauline.marois@assnat.qc.ca
C : pqcotedebeaupre@videotron.ca

Monsieur Philippe Couillard
Parti libéral du Québec
7240, rue Waverly
Montréal (Québec) H2R 2Y8
C : Philippe.Couillard@plq.org
C : info@plq.org

Madame Françoise David
Monsieur Andrés Fontecilla
Québec solidaire
7105, rue St-Hubert, bureau 304
Montréal (Québec) H2S 2N1
C : info@quebecsolidaire.net
C : gouin@quebecsolidaire.net
C : laurier-dorion@quebecsolidaire.net

Monsieur François Legault
Coalition avenir Québec
4020, rue Saint-Ambroise, bureau 499
Montréal (Québec) H4C 2C7
C : info@coalitionavenirquebec.org
C : lassomption@comte.lacq.org

Objet : Campagne électorale 2014 – questions aux partis

Mesdames, Messieurs,

Union des consommateurs est un organisme à but non lucratif regroupant des Associations coopératives d'économie familiale (ACEF), l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC) ainsi que des membres individuels.

La mission de notre organisme est de promouvoir et défendre les droits des consommateurs, en prenant en compte de façon particulière les intérêts des ménages à revenu modeste.

Notre organisme souhaite connaître vos positions sur six thèmes qui nous tiennent particulièrement à cœur. Nous vous serions donc reconnaissants de prendre le temps de répondre aux quelques questions qui suivent.

Nous vous invitons en outre instamment à participer aux débats-midi que nous tiendrons sur les différents sujets sur lesquels portent les questions qui suivent.

La force d'un réseau

Nos membres associatifs

ACEF ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
ACEF AMIANTE – BEAUCE – ETCHÉMIN
ACEF DE L'EST DE MONTRÉAL

ACEF DE L'ÎLE-JÉSUS
ACEF DE LANAUDIÈRE
ACEF DU NORD DE MONTRÉAL
ACEF ESTRIE

ACEF GRAND-PORTAGE
ACEF MONTRÉGIE-EST
ACEF RIVE-SUD DE QUÉBEC
ACQC

6226, rue Saint-Hubert, Montréal (Québec) Canada H2S 2M2

T : 514 521 6820 | Sans frais : 1 888 521 6820 | F : 514 521 0736

info@uniondesconsommateurs.ca | www.uniondesconsommateurs.ca

Protection des consommateurs

- Attendu que les travaux sur la Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation ont été laissés en plan à l'automne 2012 sans être poursuivis par le gouvernement du Parti Québécois;
- Attendu qu'il importe de veiller à la modernisation continue des lois de protection du consommateur afin de les adapter aux nouvelles pratiques commerciales, de responsabiliser les commerçants et de protéger les consommateurs, notamment contre le surendettement;
- Attendu que la multiplication des programmes de fidélisation, en magasin, en ligne ou autres, fait en sorte que les renseignements personnels des consommateurs sont de plus en plus sujets à récolte et utilisation à des fins commerciales;

1. Comptez-vous remettre sur les rails les travaux entrepris dans le cadre du Projet de loi 24, Loi visant principalement à lutter contre le surendettement des consommateurs et à moderniser les règles relatives au crédit à la consommation?
2. Comptez-vous assurer la poursuite des travaux de modernisation des lois de protection des consommateurs entrepris par l'Office de la protection du consommateur?
3. Que comptez-vous faire afin de mieux encadrer l'utilisation à des fins commerciales des renseignements personnels des consommateurs?

Nous vous invitons à participer au débat-midi, que nous animerons sur Twitter, le 26 mars 2014, de midi à 14h - sous le mot-clic [#ConsoQc2014](#).

Santé

- Attendu que les Québécois paient 30 % de plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour se procurer leurs médicaments;
 - Attendu que les Québécois sont assurés par un régime hybride d'assurance médicaments qui entrave leur accès aux médicaments à cause de conditions de service différentes selon que l'on soit assuré au public ou au privé (au privé : honoraires des pharmaciens qui explosent, taxe de 9% sur les primes, enfants non couverts gratuitement...);
 - Attendu que la taxe santé est régressive et inique;
 - Attendu que les frais accessoires en santé constituent une tarification déguisée, et qu'ils réduisent l'accès aux soins, avec des conséquences néfastes pour les patients et qu'ils sont contraires aux règles de notre système de santé public;
 - Attendu que l'Assemblée nationale a unanimement demandé au ministre de la Santé, en juin dernier de mettre fin à la pratique des frais accessoires;
 - Attendu que la privatisation et la sous-traitance ne sont pas susceptibles d'apporter d'économies et que, en matière de santé, ils risquent d'entraîner des atteintes à l'universalité et à l'accessibilité du système;
4. Que comptez-vous faire pour assurer un meilleur contrôle du coût des médicaments et permettre à la population un meilleur accès?
 5. Vous engagez-vous à abolir taxe santé?
 6. Que comptez-vous faire afin de régler la problématique des frais accessoires?
 7. Que comptez-vous faire pour freiner la privatisation et la tarification galopantes des services en santé?
 8. Comment répondez-vous aux 280 groupes et experts qui préconisent une assurance médicaments universelle publique?

Nous vous invitons à participer au débat-midi, que nous animerons sur Twitter, le 24 mars 2014, de midi à 14h – sous le mot-clic [#SantéQc2014](#).

Énergie

- Attendu que la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec recommande dans son rapport rendu public en février dernier que, compte tenu des importants surplus de production, le gouvernement et Hydro-Québec agissent immédiatement pour cesser tout ajout de capacité de production d'électricité ;
- Attendu que la production d'électricité par des producteurs privés est financée par les tarifs des clients d'Hydro-Québec, qui n'ont pourtant aucun besoin de ces approvisionnements supplémentaires, mais qui se voient de plus privés par ce biais de l'accès à une énergie moins coûteuse, issue du bloc patrimonial ;
- Attendu que le gouvernement exige d'Hydro-Québec le versement de dividendes toujours plus élevés, et que les tarifs augmentent pour satisfaire à cette demande plutôt que pour assurer une saine gestion financière de l'entreprise qui dispense un service essentiel ;
- Attendu que conformément au projet de Loi 25, le prix du bloc de l'électricité patrimoniale augmentera chaque année au taux de l'inflation alors qu'en 2000, au moment de l'approbation de la Loi 116, le gouvernement avait assuré qu'à l'avenir ce prix ne pouvait que baisser ;
- Attendu qu'un nombre important de clients résidentiels d'Hydro-Québec préférerait ne pas être exposé aux radiofréquences émises par les nouveaux compteurs de l'entreprise, mais que cette dernière exige à ceux qui refusent ces émissions des frais de retrait punitifs et prohibitifs ;
- Attendu que se multiplient les études qui indiquent que les émissions de radiofréquences de ces nouveaux compteurs pourraient représenter un risque pour la santé et que le fait d'autoriser l'installation de ces compteurs ne respecte pas le principe de précaution ;

9. Entendez-vous agir pour que cesse immédiatement tout ajout de capacité de production d'électricité?
10. Entendez-vous mettre fin au financement par l'entremise des tarifs des clients de tout projet de production d'électricité dont la finalité n'est pas de combler les besoins actuels de la clientèle québécoise?
11. Entendez-vous mettre fin à l'utilisation des tarifs d'électricité comme taxe indirecte visant le financement de l'État ou l'octroi de subventions de nature industrielle?
12. Quelles sont selon vous les conditions acceptables que pourrait imposer Hydro-Québec aux ménages qui ne veulent pas chez eux d'un compteur émettant des radiofréquences?

13. Êtes-vous prêts à imposer un moratoire sur l'installation des compteurs intelligents, voire, le cas échéant, à ordonner que les émissions de radiofréquences des compteurs déjà installés soient désactivées?
14. Êtes-vous prêts à vous engager à adopter une loi qui vise à ramener et à maintenir le tarif patrimonial à un niveau qui reflète le coût réel de production?

Nous vous invitons à participer au débat-midi, que nous animerons sur Twitter, le 1^{er} avril 2014, de midi à 14h – sous le mot-clic [#HydroQc2014](#).

Fiscalité

- Attendu que la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, qui regroupe plus de 85 organisations populaires, syndicales, communautaires, féministes et étudiantes, a publié en 2010, et mis à jour en 2013, un document qui recense et explique des solutions fiscales qui pourraient donner au Québec une marge de manœuvre à hauteur de plus de 10 milliards \$ par année;
- Attendu que, parmi les solutions proposées par la Coalition, on retrouve l'ajout de dix paliers d'imposition des revenus des particuliers, qui rapporterait 1 milliard\$ à l'État – et l'augmentation de la contribution fiscale des institutions financières, notamment en rétablissant la taxe sur le capital pour les institutions financières, qui rapporterait 600M\$ à l'État;
- Attendu que plusieurs organismes et fiscalistes de droite souhaitent retirer à l'État ses fonctions de redistribution de la richesse en préconisant l'application du principe de l'utilisateur payeur, tout en affirmant que les taxes et la tarification, malgré leur effet régressif, sont préférables à l'impôt sur le revenu;
- Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne impose au législateur de prévoir des mesures d'assistance financière et des mesures sociales susceptibles d'assurer à toute personne dans le besoin un niveau de vie décent;

15. Seriez-vous prêts à vous engager à ajouter des paliers d'imposition des revenus des particuliers et à augmenter la contribution fiscale des institutions financières?
16. Quelle est votre position sur le principe d'utilisateur-payeur et sur une approche fiscale qui laisserait une plus large place à la taxation et à la tarification?
17. Est-ce que vous vous engagez à faire de l'impôt sur le revenu la base de la fiscalité, évitant ainsi de recourir à plus large échelle à la tarification et à la taxation des biens et des services?
18. Quelles mesures entendez-vous prendre en vue de garantir à chaque Québécois un accès à des mesures qui lui assurent un niveau de vie décent?

Nous vous invitons à participer au débat-midi, que nous animerons sur Twitter, le 3 avril 2014, de midi à 14h – sous le mot-clic [#FiscalitéQc2014](#).

Technologies

- Attendu la place que prend aujourd'hui l'accès à Internet haute vitesse parmi les besoins essentiels des citoyens;
- Attendu que, pour des motifs géographiques, économiques ou autres, plusieurs Québécois ne disposent pas d'un accès à la haute vitesse;
- Attendu que le Québec tarde à se doter d'un Plan numérique d'envergure et exhaustif;
- Attendu que l'adoption du logiciel libre par les institutions étatiques générerait des économies substantielles, permettrait une meilleure appropriation des fonctionnalités des logiciels employés au Québec et serait susceptible d'appuyer le développement d'une industrie locale de pointe;
- Attendu que la protection du consommateur, sur le plan de la protection des renseignements personnels, est défailante dans l'univers numérique;
- Attendu que la Commission d'accès à l'information a soumis en 2011 des recommandations en vue d'une actualisation de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et de la Loi sur l'accès à l'information et que des consultations ont été tenues sur le sujet en 2013;
- Attendu que les compétences partagées entre les gouvernements fédéral et provincial en matière de renseignements personnels semblent soulever des obstacles particuliers relativement à certains secteurs d'entreprises;

19. Que comptez-vous faire pour garantir un accès plus facile et moins coûteux à la haute vitesse pour l'ensemble des ménages ?
20. Quel est votre positionnement face à l'adoption d'un plan numérique global pour le Québec ?
21. Quel est votre positionnement face à l'adoption éventuelle de mesures visant à imposer l'implantation graduelle du logiciel libre pour les institutions étatiques ?
22. Comptez-vous actualiser à court terme la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et la Loi sur l'accès à l'information ?
23. Comment comptez-vous agir en vue d'assurer une meilleure protection des renseignements personnels du consommateur dans l'univers numérique ?

Nous vous invitons à participer au débat-midi, que nous animerons sur Twitter, le 28 mars 2014, de midi à 14h – sous le mot-clic [#TechnoQc2014](#).

Financement des organismes

- La moyenne des subventions versées par le gouvernement du Québec pour la mission globale des organismes de défense collective des droits équivaut à moins de la moitié de la moyenne de celles qui sont accordées aux autres organisations d'action communautaire du Québec.

24. Êtes-vous prêts à vous engager à garantir aux groupes de défense collective des droits un financement adéquat à leur mission globale ?

Merci de nous faire parvenir vos réponses dans les meilleurs délais. Et nous vous réitérons notre invitation à participer aux débats-midi qui auront lieu aux dates indiquées, auxquels seront invités à participer les consommateurs, groupes et journalistes.

Au plaisir de vous lire.



France Latreille
Directrice